ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-CE6

présenté par M. Herth

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation Dont titre 2	$\begin{bmatrix} 0 \\ 0 \end{bmatrix}$	0 0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se propose de doter l'action 14 « gestion équilibrée et durable des territoires » de 10 000 000 € supplémentaires.

ART. 29 N° II-CE6

En effet au regard du cumul des engagements, et tenant compte du fait que ces engagements sont répartis sur 5 ans (durée des contrats MAEC ou bio), il manque au moins 10M€pour les paiements 2017.